

Seulement cinq pays (Israël, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) se sont opposés, et six autres (dont le Canada) se sont abstenus. Le 4 novembre, l'ambassadeur du Canada à l'ONU, Lester B. Pearson, a proposé qu'on remplace, dans la zone du canal, la force anglo-française par une force internationale de maintien de la paix. La mission de cette dernière force consisterait à protéger le canal et à séparer les belligérants israéliens et égyptiens.

Les talents diplomatiques de Pearson ont contribué à l'adoption à l'unanimité de la motion (neuf pays se sont abstenus).

L'héritage de l'affaire du canal de Suez

L'affaire du canal de Suez a permis d'établir une force d'urgence internationale, la FUNU. Depuis 1956, on a dépêché les forces de maintien de la paix de l'ONU dans diverses régions du monde. Malheureusement, elles ne sont pas toujours parvenues à maintenir la paix et la sécurité internationale. En partie à cause de la **souveraineté nationale**, c'est-à-dire le droit des peuples indépendants à contrôler leur territoire. Ainsi, lorsqu'un État demande l'aide des forces de maintien de la paix, ces forces sont considérées comme les invitées du pays hôte. En 1956, lorsque Nasser a accepté la venue de la FUNU en sol égyptien, c'était à la condition que cette force plie bagage au moment où l'Égypte jugerait que sa mission serait accomplie. Onze ans plus tard, on a expulsé la FUNU d'Égypte sans cérémonie et on a rapidement déclenché une nouvelle

guerre israélo-arabe. Une force d'urgence internationale telle la FUNU ne peut être efficace que si tous les pays en cause travaillent au maintien de la paix.

L'ONU EN TANT QUE GARDIENNE DE LA PAIX : LES CASQUES BLEUS

Depuis l'affaire du canal de Suez, l'ONU a joué un rôle de gardienne de la paix. Les interventions des Casques bleus ont pris diverses formes et ont visé différents objectifs : observation non armée d'un cessez-le-feu (au Cachemire de 1965 à 1966); supervision armée du retrait de belligérants (en Afghanistan en 1988); organisation d'élections libres (au Nicaragua en 1989). Parfois, des troupes légèrement armées doivent tenir deux camps à distance ou prévenir la reprise des combats (au Liban en 1978); parfois, ces mêmes troupes doivent agir comme force de police pour faire respecter la loi et l'ordre (à Chypre depuis 1964). En de rares occasions, les forces terrestres et navales de l'ONU ont dû livrer combat à la fois pour prévenir des guerres civiles et pour leur propre protection (au Congo de 1960 à 1964, et au Rwanda de 1993 à 1996). Les forces de maintien de la paix ont accompli des missions impliquant de quelques centaines de Casques bleus à plusieurs milliers.

Les forces de maintien de la paix comprennent surtout des soldats de pays de faible ou de moyenne importance comme le Canada. Ce dernier pays, par exemple, a participé à presque toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et d'autres grandes puissances ont à l'occasion envoyé des troupes, mais, la plupart du temps, ces pays ont assuré le transport et le financement et ils ont fourni du matériel.

Le financement des forces de maintien de la paix est devenu de plus en plus difficile. Avec la diminution des dépenses militaires, le Canada et les autres petits pays n'ont plus les moyens d'accepter de nouvelles missions ou même de poursuivre celles qu'ils accomplissent déjà. Certaines opérations de maintien de la paix, par exemple à Chypre et au Moyen-Orient, durent, en effet, depuis plusieurs décennies.

POUR L'INTERNAUTE

WWW.DLCMCGRAWHILL.CA

Rends-toi à l'adresse qui figure ci-dessus. Tu y trouveras l'adresse du site officiel des Nations Unies. Il est présenté en six langues et contient une foule de renseignements sur le travail de l'ONU. Sur la page d'accueil en langue française, clique sur « Paix et sécurité » et suit les liens jusqu'à « Maintien de la paix », « Opérations en cours » et « Afrique ». Trouve les missions actuelles de l'ONU en Afrique. Décris où en sont maintenant les missions suivantes de l'ONU (voir sur la carte de la page 199) MINUSIL (Sierra Leone), MINUEE (Éthiopie et Érythrée) et MONUC (République démocratique du Congo). (Si ces missions n'apparaissent plus dans la liste « Opérations en cours », vérifie dans « Opérations terminées ».)

WWW.DLCMCGRAWHILL.CA

Rends-toi à l'adresse qui figure ci-dessus. Tu pourras visiter les sites proposés pour en apprendre davantage sur le travail des Casques bleus.

L'efficacité des Casques bleus

Les missions de maintien de la paix sont-elles efficaces ? Il est vrai que, dans presque tous les cas où les forces de maintien de la paix ont été dépêchées dans l'une ou l'autre des différentes régions du monde, les combats ont fini par reprendre. Cela ne signifie pas pour autant que les forces de maintien de la paix ont échoué. Cela indique plutôt que le processus menant à une paix durable comprend différentes stratégies. La contribution essentielle des Casques bleus est de réduire les affrontements et de surveiller les trêves et les cessez-le-feu, cela pour laisser

le temps aux diplomates et aux personnalités politiques de négocier la solution permanente d'un conflit.

On a reconnu à l'extérieur de l'ONU la contribution des Casques bleus dans ce contexte plus large. En accordant le prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU en 1988, le comité du prix Nobel a déclaré que ces forces « incarnent la volonté de la communauté internationale d'atteindre la paix par la négociation. Par leur seule présence, ces forces ont joué un rôle clé dans l'amorce de négociations de paix ».

Révision

1. Quelles répercussions ont eu les hostilités de la « guerre froide » sur le travail de l'ONU ?
2. Quelles ont été les causes a) sous-jacentes et b) directes de la guerre de Corée ?
3. Le conflit en Corée était-il davantage une opération militaire américaine plutôt qu'onusienne ? Quelle a été la participation du Canada ? Quel a été le dénouement de ce conflit ?
4. En quoi consistait la résolution Unité pour la paix ? Quel objectif visait-elle ?
5. Pourquoi la guerre de Corée est-elle citée en exemple comme mission de rétablissement de la paix de l'ONU ?
6. Pendant l'affaire du canal de Suez, quels étaient les intérêts des pays suivants : l'Égypte, Israël, la Grande-Bretagne, la France ?
7. Quel rôle clé a joué Lester B. Pearson dans la résolution de l'affaire du canal de Suez ?
8. Décris, en deux ou trois points, l'héritage de l'affaire du canal de Suez sur le plan des relations internationales.
9. Le Canada devrait-il maintenir sa participation aux missions de maintien ou de rétablissement de la paix ? Explique ta réponse.

Méthodologie

La reconnaissance et l'analyse des préjugés dans les sources d'information

Notre compréhension du monde est fondée sur nos croyances, nos attitudes, nos valeurs et nos idéologies. Nous avons des préférences qui peuvent facilement se transformer en préjugés. Nous avons des idées préconçues, nous nous attendons à certains comportements et nous sommes enclins à prendre telle ou telle position quant à une question. On parle de **préjugé** lorsqu'on ne tient compte que d'un seul aspect d'une ques-

tion ou lorsqu'on utilise des faits pour défendre un seul point de vue.

Les sources d'information qui véhiculent des préjugés peuvent fausser notre compréhension et nous induire en erreur. Pour obtenir une vision objective, il est nécessaire de puiser l'information dans une variété de sources. Tu dois être en mesure de détecter les préjugés de chacune de tes sources.